



Newsletter Formation forestière

Novembre 2015

Codoc

1. **Nouveau film d'information professionnelle: «Forestier-bûcheron – davantage qu'une profession»**
2. **Cartes pédagogiques Récolte du bois**
3. **De quelle qualité sont les services de Codoc?**

Formation initiale

4. **Apprentissage de forestier-bûcheron et de praticien forestier: Mesures d'accompagnement**
5. **Apprentissage de forestier-bûcheron: Vérification de l'autorisation de former**
6. **Nouvelle version du Rapport de formation Forêt**
7. **Pourquoi les entreprises formatrices ont des apprentis**

Formation continue

8. **Examens professionnels de contremaître forestier, de spécialiste câble-grue et de conducteur d'engins forestiers**

Ortra Forêt Suisse

9. **Ces entreprises d'électricité qui occupent des équipes de bûcheronnage**
10. **Budget 2016 du FFP Forêt**
11. **Encaissement et comptabilité du FFP par Codoc**

Divers

12. **Solution de branche du secteur forestier**
13. **Agenda**

Codoc

1. Nouveau film d'information professionnelle: «Forestier-bûcheron – davantage qu'une profession»

Codoc a produit un nouveau film destiné à l'information professionnelle. L'objectif est d'éveiller l'intérêt pour le métier de forestier-bûcheron chez les jeunes arrivant au terme de leur scolarité. Le film peut être visionné et téléchargé [ici](#).

2. Cartes pédagogiques Récolte du bois

Codoc a créé un jeu de cartes pédagogiques sur la récolte du bois en collaboration avec l'Economie forestière Suisse. Le principe est simple: une

question est posée sur l'une des faces de chaque carte et la réponse se trouve sur l'autre face. Les questions sont en lien avec celles du classeur Bûcheronnage de l'EFS. L'objectif est de faire exercer et intégrer les connaissances sur la récolte du bois. La version pilote des cartes pédagogiques sera testée de janvier à mars 2016 par des formateurs et des instructeurs CI. Codoc va ensuite décider si les cartes seront produites et mises en vente.

3. De quelle qualité sont les services de Codoc?

Les services de Codoc sont examinés dans le cadre d'une évaluation externe menée par l'entreprise Interface. Cette démarche inclut des interviews de représentants des organismes de formation et de la branche ainsi qu'une enquête en ligne auprès des formateurs, des enseignants spécialisés, des apprentis et des responsables de formation. Nous remercions toutes les personnes ayant participé à l'enquête. Celles-ci livreront des indications importantes sur l'action future de Codoc. L'OFEV présentera les résultats au printemps 2016.

Formation initiale

[Vers le haut](#)

4. Apprentissage de forestier-bûcheron et de praticien forestier: Mesures d'accompagnement

L'Otra Forêt Suisse a précisé en début d'année les mesures de prévention pour la santé et la sécurité des apprentis, en collaboration avec Othmar Wettmann, ingénieur sécurité. Ces mesures d'accompagnement ont été mises en vigueur par le SEFRI au 1^{er} août 2015 et doivent donc être mises en œuvre dans la formation des forestiers-bûcherons et des praticiens forestiers. Les mesures de préventions sont bien connues en foresterie. Elles font écho aux analyses de risques et aux mesures de la solution de branche Forêt. Les mesures d'accompagnement sont portées sur une liste en annexe du plan de formation. Elles peuvent être téléchargées sur le [site de Codoc](#).

5. Apprentissage de forestier-bûcheron: Vérification de l'autorisation de former

Les cantons sont tenus de vérifier l'autorisation de former des entreprises formatrices souhaitant engager des apprentis de 15 ans. La démarche se fait en général via une autodéclaration transmise par les entreprises à l'office de la formation professionnelle. L'inspecteur compétent accorde ensuite l'autorisation de former. Les cantons ont reçu un délai de deux ans pour vérifier les autorisations. Il est donc recommandé de prendre contact avec l'office de la formation professionnelle si l'intention est d'employer des apprentis de 15 ans l'année prochaine. Les documents concernant l'autorisation peuvent être téléchargés à partir du site de la [CSFP](#).

6. Nouvelle version du Rapport de formation Forêt

La Commission pour le développement professionnel et la qualité de la formation des forestiers-bûcherons a apporté une légère modification au Rapport de formation Forêt. Certains critères sont présentés plus clairement et le critère Sécurité au travail a été introduit. Le comité de l'Ortra Forêt Suisse a adopté la version modifiée le 4.11.2015 et la recommande aux utilisateurs. Télécharger [ici](#).

7. Pourquoi les entreprises formatrices ont des apprentis

Un grand nombre d'entreprises formatrices ont participé à l'enquête de l'Ortra Forêt «Conservation et encouragement des entreprises formatrices» et ont répondu aux questions sur leurs activités dans la formation des apprentis forestiers-bûcherons. Les résultats sont maintenant disponibles. Il est apparu

que le nombre des entreprises formatrices n'a que légèrement baissé au cours des dix dernières années et que le nombre des forestiers-bûcherons formés est stable. Il est intéressant de constater qu'en proposant des places d'apprentissage, les entreprises ne réfléchissent pas en priorité aux avantages ou aux inconvénients de leur démarche. Nombreuses sont celles qui forment des jeunes parce qu'elles se sont engagées à le faire ou parce qu'elles estiment que c'est leur devoir. Le rapport final peut être téléchargé [ici](#) en allemand. La version français et italienne seront mises en ligne d'ici fin novembre.

Formation continue

[Vers le haut](#)

8. Examens professionnels de contremaître forestier, de spécialiste câble-grue et de conducteur d'engins forestiers

Les examens professionnels de contremaître forestier et de spécialiste câble-grue peuvent se dérouler durant les périodes suivantes: de mars à mai 2016 ou d'août 2016 à mai 2017. Les examens de conducteurs d'engins forestiers peuvent se dérouler d'août 2016 à mai 2017. L'inscription doit se faire au moins 5 mois avant la date d'examen souhaitée. Les candidats souhaitant passer les examens entre mars et mai 2016 doivent s'annoncer au secrétariat de la CAQ Forêt d'ici au 15 décembre au plus tard. Les examens se déroulent dans l'entreprise du candidat ou dans son entreprise de stage. Les conditions d'admission et les informations de détails sur les examens sont précisées dans le [Règlement d'examen 2014 et dans ses directives d'application](#). Inscription et informations: Secrétariat CAQ Forêt c/o Codoc, Case postale 339, 3250 Lyss, Tél. 032 386 12 45, info@codoc.ch

Ortra Forêt Suisse

[Vers le haut](#)

9. Ces entreprises d'électricité qui occupent des équipes de bûcheronnage

A la suite de diverses informations, le Fonds pour la formation forestière s'est penché cette année sur le cas des entreprises gérant des lignes électriques aériennes ou des câbles. La question est de savoir si ces entreprises occupent des équipes de bûcheronnage. Il semble que ce ne soit pas le cas des compagnies d'électricité. Par contre, certaines entreprises de construction de lignes occupent périodiquement des forestiers-bûcherons pour le bûcheronnage. Elles sont soumises au FFP Forêt en raison de leur activité forestière et doivent verser leur contribution annuelle. Un accord a été trouvé avec l'entreprise de construction de lignes Arnold. Nous remercions tout un chacun pour leurs indications sur les activités forestières d'autres entreprises. Merci de bien vouloir en informer le FFP Forêt: [bbfwald\(at\)codoc.ch](mailto:bbfwald(at)codoc.ch), tél. 032 386 70 00.

10. Budget 2016 du FFP Forêt

Le Fonds pour la formation professionnelle forestière a budgété des recettes de 900 000 francs pour 2016. Ce chiffre marque un léger recul par rapport aux années précédentes. La répartition des dépenses reste la même que dans le passé: 75% pour le soutien aux cours interentreprises, 5,5% pour la formation continue, 9% pour les projets de l'Ortra Forêt Suisse. Les coûts administratifs représentent 11%. Le budget peut être téléchargé [ici](#)

11. Encaissement et comptabilité du FFP par Codoc

Codoc reprendra l'encaissement et la comptabilité du FFP Forêt actuellement assurés par BDO Visura. Cela devrait entraîner une baisse des coûts administratifs. La révision des comptes reste assurée par BDO Visura. Par

ailleurs, le FFP Forêt, à l'instar de tous les autres fonds de formation professionnel, est soumis à la surveillance du Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI).

Divers

[Vers le haut](#)

12. Solution de branche du secteur forestier

La solution de branche pour le secteur forestier, couvrant l'ensemble du pays, a été recertifiée. Cette version adaptée est à disposition de la branche dès novembre 2015. Il est recommandé à toutes les entreprises forestières de rallier cette solution, d'autant plus que les «mesures d'accompagnement» en matière de formation des forestiers-bûcherons et des praticiens forestiers s'appuient sur cette solution de branche. Les entreprises qui souhaitent participer – y compris celles qui le faisaient déjà dans le passé – doivent s'inscrire (à nouveau). L'inscription se fait par le site www.branchenloesung-forst.ch. Actuellement, seule la version allemande est en ligne; les versions française et en italienne vont suivre en décembre.

13. Agenda

25.11.2015 – Neuchâtel – Soirée d'information de toutes les filières HAFL - <https://www.hafl.bfh.ch/fr/lecole/manifestations/soirees-dinformation.html>

19.11.2015 – Zollikofen – Soirée d'information sciences forestières - <https://www.hafl.bfh.ch/fr/lecole/manifestations.html>

14.01.2016 – Zollikofen – Soirée d'information sciences forestières <https://www.hafl.bfh.ch/fr/lecole/manifestations.html>

02.03.2016 – Zollikofen – Atelier: «Métiers forestiers: Informer, enthousiasmer et engager les femmes» – Infos et inscriptions: [regula.kolar\(at\)bfh.ch](mailto:regula.kolar@bfh.ch) (cours donné en français et en allemand)

Votre profil: [changer](#) ou [effacer](#).